

Budget des jeunes

2015-2016

Christian Bélair

Isabelle Fontaine

Alexis Gagné

Maripier Isabelle

Laura O'Laughlin

Institut des Générations

Mars 2015

L'Institut des Générations

L'Institut des Générations (IG) est un organisme sans but lucratif ayant pour mission la création et la diffusion de données, d'analyses et de propositions sur des enjeux liés à l'équité entre les générations. Son objectif premier est de stimuler et d'alimenter les discussions sur ces enjeux, dans un espace ouvert et sans parti pris partisan.

L'IG a été créé par des Québécois de différentes générations et de différentes allégeances politiques, mais qui s'entendent tous sur l'importance de stimuler la progression du niveau de vie économique et social de toutes les générations du Québec.

Introduction

Le Budget des jeunes (BDJ) représente en grande partie une réponse et une suite à l'Indice Québécois d'Équité entre les Générations (IQEG). [Cet indice](#), publié en mars dernier avec la collaboration du Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ) et du magazine L'Actualité, indiquait que le niveau de vie des jeunes Québécois avait progressé au cours des 35 dernières années, ce qui est signe d'équité entre les générations.

Cette conclusion positive s'accompagnait par contre d'importants questionnements quant à la soutenabilité des gains réalisés en faveur des générations montantes. Les finances publiques, le réchauffement climatique, les transformations de la structure démographique de la population, pour ne nommer que ces quelques facteurs, soulèvent de sérieux doutes quant à la progression future du niveau de vie de toutes les générations du Québec, mais particulièrement quant à celui des jeunes.

Les conclusions tirées de l'élaboration de ce premier Indice d'Équité entre les Générations donc, indiquaient que les générations précédentes avaient légué un héritage appréciable à celles les ayant suivies, mais qu'une grande vigilance doit être exercée pour le préserver.

L'objectif du Budget de Jeunes (BDJ) est de mettre de l'avant des idées de politiques publiques, sous la forme de mesures budgétaires, susceptibles d'aider au maintien des progrès réalisés et même, nous l'espérons, de réaliser de nouvelles avancées en termes d'équité pour les Québécois de toutes les générations.

Principes

Ce budget et les mesures qui le composent sont inspirés de principes qui sont ressortis des discussions ayant mené à la création de l'IQEG, et qui découlent de ses conclusions :

Équité entre les générations: Aucune mesure individuelle ne doit être adoptée au détriment des Québécois d'un groupe d'âge en particulier. Le Budget dans son ensemble doit préserver ou améliorer l'équilibre entre les générations.

Équité: L'équité entre les hommes et les femmes de tous les milieux est au cœur du modèle québécois et s'élève au rang de préoccupation clé des personnes consultées dans le processus de création de l'IQEG. Le Budget vise à assurer une plus grande équité entre les Québécois de différentes générations, de même qu'au sein de chaque génération.

Ouverture et objectivité: Les bonnes idées n'ont souvent pas de couleur politique et permettent d'ouvrir le débat public plutôt que de le cloisonner. Le budget se veut être le premier jalon d'une vaste discussion sur la direction à prendre par la société québécoise au cours des prochaines années.

Transparence: Le Budget se veut ouvert et honnête dans son analyse des problèmes auxquels le Québec fait face et des solutions pouvant y répondre dans le contexte actuel.

Vision à long terme: Tout en tenant compte de l'importance du retour à l'équilibre budgétaire à court terme, le s'inscrit sur un horizon à long terme et favorise l'atteinte de cibles durables plutôt que de résultats à court terme.

Soutenabilité: Une grande importance est accordée aux enjeux touchant l'environnement et le patrimoine non monétaire ou financier légué aux générations futures, afin de positionner l'enjeu de l'équité intergénérationnelle dans un contexte global et structurant.

Processus

Le BDJ a été pensé et élaboré par un groupe de cinq jeunes engagés provenant d'horizons politiques et professionnels variés. Le travail de ces cinq membres du groupe a été fait bénévolement.

Les cinq membres du groupe ont colligé un éventail d'idées de mesures budgétaires inspirées tant par leurs connaissances et par leurs environnements respectifs que par des études scientifiques et par l'avis d'experts œuvrant dans différentes sphères d'activités.

Toutes ces mesures ont été discutées par le groupe jusqu'à l'obtention d'un consensus quant à leur valeur ajoutée dans la conversation entourant les principes énumérés ci-dessus.

Certaines mesures, malgré le fait qu'elles recevaient l'appui de tous, ont été mises de côté lorsqu'elles occupaient déjà une place significative dans l'espace public.

Chacune des idées retenues a ensuite été approfondie. Ces mesures ont été présentées à un groupe d'experts provenant des milieux économique, social, communautaire et politique. Au regard de leurs commentaires, des mesures ont été révisées et améliorées.

Toutes les mesures ont finalement été mises en commun pour former un cadre financier global couvrant la période 2015-2020. Les chiffres de la mise à jour économique de décembre 2014 présentée par le ministre des Finances du Québec constituent le point de départ de ce cadre financier.

L'équipe

- Christian Bélair : Président et co-fondateur, Credo, associé principal, IS&B | Économie simplifiée, ancien président du Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ), ancien président de la FEUQ, créateur de l'Indice québécois d'équité entre les générations (IQEG);
- Isabelle Fontaine : Vice-présidente chez Ryan Affaires publiques, ancienne présidente du Comité national des jeunes du PQ (CNJPQ);

- Alexis Gagné : Analyste stratégique à la Fondation Lucie et André Chagnon, créateur de l'IQEG;
- Maripier Isabelle : Candidate au doctorat au département d'économie de l'Université de Toronto, ancienne présidente de la Commission-Jeunesse du PLQ (CJPLQ), collaboratrice de l'IQEG;
- Laura O'Laughlin: Économiste principal chez Groupe d'analyse, collaboratrice de l'IQEG.

Résultat

Au total, 26 mesures budgétaires ont été choisies et approfondies, dont dix sont présentées comme des mesures phares. Ces mesures sont identifiées comme telles soit parce qu'elles ont un impact budgétaire plus grand, soit parce qu'elles représentent un changement non budgétaire significatif.

Ces 26 mesures sont rassemblées en quatre thèmes :

1. Fiscalité et gouvernement ouvert
2. Marché du travail
3. Environnement
4. Santé et éducation

La majorité des mesures sont assorties d'un calendrier d'implantation s'étalant sur plusieurs années, permettant de minimiser le choc ressenti par différents acteurs de la société québécoise et un ajustement graduel de l'économie.

Les deux mesures suivantes, adoptées par le gouvernement actuel, n'ont cependant pas été retenues dans ce budget, car, de l'avis des auteurs, elles ne correspondent pas aux principes guidant l'exercice:

1. Le gel complet des salaires des employés de la fonction publique pour les trois prochaines années
2. La hausse et la modulation des tarifs de services de garde

Le tableau présenté en page suivante résume l'impact budgétaire de chacune des mesures ainsi que la somme de tous ces impacts.

Budget des Jeunes : Impacts des mesures budgétaires proposées

Thème	#	Mesure	Impact par année fiscale (G\$)				
			15-16	16-17	17-18	18-19	19-20
Fiscalité et gouvernement ouvert	1	Révision de la Loi sur l'équilibre budgétaire			—		
		Création d'une direction de la gouvernance et des statistiques					
	2	ouvertes	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01
	3	Déclaration de revenus unique et automatisation du remboursement	0.00	0.10	0.40	0.41	0.43
	4	Directeur du budget de l'Assemblée nationale du Québec	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	5	Hausse de la TVQ de 1% sur trois ans	0.60	1.24	1.86	1.92	1.98
	6	Baisse du plafond de contributions au REER de 50%	0.30	0.31	0.32	0.33	0.34
	7	Ajout d'un palier d'imposition pour les revenus > 200 000\$ (+2,25%)	0.10	0.10	0.11	0.11	0.11
Marché du travail	8	Utilisation de logiciels libres dans la fonction publique	0.00	0.05	0.10	0.20	0.21
	9	Bonification du crédit fiscal pour les travailleurs expérimentés	-0.14	-0.14	-0.15	-0.15	-0.16
	10	Mise sur pied d'un incitatif à l'embauche de travailleurs de 60 ans et +	-0.20	-0.21	-0.21	-0.22	-0.23
	11	Hausse de l'âge pour l'obtention des rentes de retraite			—		
	12	Ajout d'une direction de la protection et de la promotion des droits des personnes âgées au CDPDJ			—		
	13	Horaires flexibles et télétravail dans la fonction publique			—		
		<i>Revenus fiscaux additionnels générés par les mesures « Marché du travail »</i>	0.34	0.35	0.36	0.38	0.39
Environnement	14	Instauration de péages au kilomètre sur le réseau routier supérieur	0.10	0.20	0.30	0.50	0.50
	15	Mesure de croissance du niveau de vie alternative au PIB			—		
	16	Abandon du programme <i>Roulez électrique</i>	0.05	0.06	0.06	0.07	0.07
	17	Migration graduelle vers un réseau de type <i>Smart Grid</i>			—		
	18	Investissements dans l'exploitation des ressources naturelles			—		
Santé et éducation	19	Mise en place d'un fonds d'épargne santé			<i>variable en fonction du PIB</i>		
	20	Mise sur pied d'une commission permanente d'innovation en santé	-0.02	0.20	0.60	1.00	1.50
	21	Optimisation du cadre réglementaire encadrant les activités des infirmières praticiennes spécialisées (superinfirmières)	0.00	0.10	0.20	0.30	0.40
	22	Amélioration de l'accès aux services de sages-femmes	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01
	23	Élimination de la possibilité pour les médecins d'exercer en société	0.15	0.16	0.16	0.17	0.17
	24	Instauration d'une taxe sur les boissons sucrées	0.10	0.20	0.21	0.22	0.22
	25	Hausse du nombre d'élèves par classe en milieu non-défavorisé	0.10	0.20	0.30	0.40	0.40
	26	Développement de l'offre d'enseignement en ligne	0.00	0.00	0.05	0.10	0.15
Mesures annulées	A1	Annulation du gel des salaires	-0.69	-0.71	-0.74	-0.76	-0.79
	A2	Annulation de l'augmentation des tarifs de garde	-0.19	-0.20	-0.20	-0.21	-0.22
		Revenus additionnels générés par le Budget des Jeunes	1.05	1.90	2.64	2.91	2.99
		Économies des dépenses réalisées par le Budget des Jeunes	-0.46	0.10	1.09	1.84	2.49
		Deficit à combler selon la mise à jour de décembre 2014	-1.20	-1.24	-0.84	-0.65	-0.74
		Surplus budgétaire selon le Budget des Jeunes	-0.66	1.66	3.48	4.22	4.68

* Les dix mesures « phares » sont indiquées en gris. Notez que le thème « marché du travail » compose une mesure phare.

Thème 1 – Fiscalité et gouvernement ouvert

Mesure 1 : Révision de la loi sur l'équilibre budgétaire

Objectif: Alors que la Loi sur l'Équilibre budgétaire a été suspendue dans la foulée de la récente crise économique, certaines de ses faiblesses ont été exposées et suggèrent certaines modifications. Entre autres, il paraît plus adéquat d'établir un cadre budgétaire plus flexible qui permet de concevoir la relation entre les dépenses et les revenus du gouvernement du Québec sur un horizon de long terme afin de maintenir l'équilibre budgétaire sur le cycle économique, d'y permettre des déviations ponctuelles devant être compensées par des surplus équivalents en cours de cycle. De plus, une nouvelle version du cadre législatif pourrait permettre de cumuler des surplus budgétaires à long terme. Ces surplus pourraient pallier les pressions sur les finances publiques qui sont anticipées en raison des changements démographiques. Ils pourraient également être traités comme un "coussin de sécurité" permettant de répondre aux chocs économiques inattendus.

La mesure en bref: La révision du cadre législatif comprendrait une cible de 1% de surplus budgétaire sur le cycle économique, plutôt que de maintenir l'équilibre budgétaire annuellement. Afin d'assurer l'imputabilité du gouvernement à cet égard, un conseil permanent formé d'experts aurait pour mandat de (i) contrôler et produire des prévisions budgétaires, (ii) conseiller le gouvernement sur la réforme des règles, (iii) déterminer les conditions de mise en place des cibles (ainsi que les clauses échappatoires) et établir les cibles de façon continue, (iv) déterminer le début et la fin du cycle économique.

Nous proposons d'établir le niveau de dépenses gouvernementales maximum trois années à l'avance. Toutefois, la cible du budget devrait suivre une moyenne mobile sur sept ans comprenant l'année courante, les trois années précédentes, et les trois années suivantes. Cette moyenne devrait atteindre la valeur cible (1 % de surplus).

Dispositions budgétaires: Cette mesure n'aurait aucun effet budgétaire direct pour l'année en cours. À la suite de la révision du cadre législatif, et en vertu de l'obligation de dégager des surplus de 1 % sur le cycle économique, une révision de la structure des dépenses et des revenus du gouvernement devraient toutefois être effectuée.

Contexte: Selon la politique monétaire de Keynes, quand l'économie entre en période plus difficile (lorsqu'elle se contracte, par exemple), le gouvernement devrait intervenir par une politique qui engendre des déficits (augmentation des dépenses et/ou une réduction des impôts). En période de croissance, le gouvernement devrait avoir soit un budget équilibré ou un surplus. Selon cette logique, la dette publique augmente plus vite que l'économie (exprimée en termes de croissance du PIB) dans le cas des récessions, et décroît par rapport au PIB pendant les périodes d'expansion économique. Si le gouvernement engendre des déficits pendant les périodes de récession et de croissance -ou s'il ne se contente que d'atteindre l'équilibre budgétaire lors des années de croissance positive- le ratio dette / PIB ne fait qu'augmenter sur le cycle économique (Godbout, 2013).

Bien qu'elle prévoit dans une certaine mesure que le gouvernement engrange des surplus après avoir suspendu son obligation d'atteindre sur une année fiscale le "déficit zéro", la Loi sur l'équilibre budgétaire est à l'heure actuelle trop centrée sur des objectifs de court terme. Le peu de flexibilité qui la caractérise force les gouvernements à la suspendre trop souvent, ce qui a comme risque de miner la confiance des marchés, diminuant la capacité de la Loi à lancer un signal positif permettant de maintenir la crédibilité fiscale du Québec.

L'adoption d'une cible budgétaire définie sur un horizon de trois ans aurait comme avantages de limiter la tentation des administrations publiques de dépenser davantage pendant les périodes d'expansion et de ne pas chercher à compenser les déficits passés. Ainsi, la flexibilité de cette démarche pourrait avoir un impact sur le plan courant de retour à l'équilibre. Notamment, cette flexibilité permettrait plus de crédibilité fiscale sans soulever trop de craintes sur la rigidité des politiques de ralentissement de la croissance des dépenses en temps de crise économique et/ou de récession.

L'expérience de deux pays (Chili et Suède) quant à l'adoption de cibles budgétaires de long terme est probante. Récemment, la Suède a considéré assouplir légèrement ses règles vu l'impact de leurs cibles sur le ratio dette/PIB, qui a substantiellement diminué. Considérant l'importance du poids du secteur public dans l'économie québécoise, l'approche adoptée par la Suède semble porteuse pour le Québec.

Sources :

- Le Québec économique 5 (2014), Chapitre 11, « Les règles budgétaires: un mal nécessaire? »
- Joanis, « Règles budgétaires au Québec : vers une nécessaire réforme »
- Survol des politiques fiscales suédoises :
<http://www.economonitor.com/dolanecon/2011/07/31/how-smart-fiscal-rules-keep-swedens-budget-in-balance/>
- Debrun and Kinda (2013), «Is there a role for fiscal councils?»
- Debrun and Kinda (2014), Strengthening Post-Crisis Fiscal Credibility: Fiscal Councils on the Rise – A New Dataset. IMF Working Paper, 14 (58).
- Godbout (2013), Framing Fiscal Sustainability, House of Commons Standing Committee on Finance.
http://www.parl.gc.ca/Content/HOC/Committee/412/FINA/WebDoc/WD6264805/412_FIN_A_PBC2013_Briefs%5CgodboutLuc-8764266-e.pdf

Mesure 2 : Création d'une direction de la gouvernance et des statistiques ouvertes au sein de l'Institut de la statistique du Québec

Objectif: Rendre le travail du gouvernement plus transparent, contribuant ainsi à stimuler la recherche et la participation citoyenne.

La mesure en bref: L'Institut de la statistique du Québec se verra confier le mandat de colliger, de standardiser, et de publier les données qui viennent des agences, organismes et autres entités sous l'égide du gouvernement du Québec et ce, dans un délai raisonnable. Ainsi, les données relatives aux contrats octroyés et aux programmes administrés par le gouvernement du Québec seront rendus publiques.

En parallèle, chaque agence gouvernementale devra colliger les données et en uniformiser le format de manière à en faciliter l'analyse et à permettre le partage d'information. Des standards seront établis afin de favoriser des formats compatibles avec un maximum de systèmes informatiques. Les données seront protégées, entre autres pour des raisons de confidentialité. De plus, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels sera révisée pour que l'information soit publique par défaut; toute demande de confidentialité devra donc être justifiée.

Dispositions budgétaires: Le coût annuel est estimé à 5 millions de dollars avec 25 employés à temps plein. Des coûts significatifs seront engendrés dans les premières années pour standardiser les données dans les différentes instances gouvernementales. Cette standardisation mènera cependant à des gains d'efficacité significatifs sur un horizon de long terme.

Contexte: Non seulement, la publication des données permettra de lutter contre la corruption, mais elle favorisera également un partage maximal d'information avec les citoyens et les chercheurs. Ce partage incitera à plus d'intégrité, d'efficacité, d'imputabilité et stimulera l'innovation.

Malgré de récentes avancées vers un modèle de gouvernement plus ouvert (le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et le portail <http://www.donnees.gouv.qc.ca>), la majorité des systèmes opérés par le gouvernement (y compris le SEAO) requière une modernisation urgente. Il en va de même des moyens de colliger et de publier les données gouvernementales afin de faciliter la recherche et la comparaison de données par les acteurs non gouvernementaux.

Actuellement, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* est interprétée et mise en application de façon hétérogène au sein même de la fonction publique. La création d'une direction de la gouvernance statistique permettra d'appliquer la Loi de façon uniforme, en plus de standardiser les délais pour contester un refus ou pour le déroulement d'une enquête administrative.

Sources :

- Executive Office of the President, Office of Management and Budget (2013), « Open Data Policy - Managing Information as an Asset »
<http://www.whitehouse.gov/sites/default/files/omb/memoranda/2013/m-13-13.pdf>
- Charrette, Benoît (2014), Portail Québec, Réforme de la Loi sur l'accès à l'information - « On doit répondre aux vrais problèmes » , <http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?aiguillage=ajd&type=1&idArticle=2211138212>
- Gouvernement du Québec (2015), <http://www.donnees.gouv.qc.ca/?node=/declaration>
- Journet, Paul (2014), « Notre paléontoweb »
<http://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/paul-journet/201408/29/01-4795759-notre-paleontoweb.php>

Mesure 3: Déclaration de revenus unique et automatisation du remboursement d'impôts

Objectif: Générer des gains d'efficacité dans le processus de perception des impôts des particuliers. Ces gains devraient résulter en économies liées à l'administration du système de perception du point de vue du gouvernement, et dans un système plus accessible et plus facile à naviguer pour les contribuables québécois (notamment grâce à l'automatisation avancée du processus).

La mesure en bref: Cette mesure amènerait les Québécois à ne produire qu'une seule déclaration de revenus destinée aux gouvernements du Québec et du Canada dès l'année fiscale 2015-16. Le traitement des déclarations et la perception des impôts seront confiés à Revenu Québec. En plus de représenter des économies substantielles pour les deux gouvernements, cette mesure allège le fardeau bureaucratique des citoyens et des entreprises du Québec.

Par la même occasion, le gouvernement prendra des mesures afin d'automatiser le remboursement d'impôts destinés aux particuliers et aux familles dont la situation fiscale est semblable à celle de l'année précédente. En s'appuyant sur l'expérience des États ayant déjà mis en œuvre cette mesure, les personnes âgées et les salariés dont l'impôt est retenu à la source seront les premiers contribuables à bénéficier de cette automatisation. Cette mise en œuvre s'inspirera des leçons du projet pilote de 2007 et introduira la possibilité de téléchargement de la fiche pré-remplie.

Contexte: Dans le contexte actuel, le dédoublement des ressources lié à l'administration du processus de traitement des impôts des particuliers par l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec laisse une marge importante afin de dégager des gains d'efficacité en concentrant ces opérations dans l'une ou l'autre des agences, dans le cadre de l'implantation d'une déclaration de revenus unique.

Combiner le passage à la déclaration unique et une automatisation avancée du processus de déclaration (grâce à une déclaration de revenus pré-remplie) simplifiera le processus pour les personnes âgées qui ne déclarent que certaines sources de revenus et qui ne réclament pas certains crédits, ainsi que pour les salariés dont la situation fiscale est semblable d'une année à l'autre. Selon les estimations de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQPRP), plus de la moitié des personnes âgées de 65 ans et plus pourrait se prévaloir d'une telle mesure (environ 650 000 personnes). Selon certains chercheurs, le pourcentage des contribuables dont le salaire fait l'objet d'une retenue à la source se situe autour de 70 % des 5,2 millions contribuables au Québec (Larin et Bourdreau, 2010). Il est à noter que puisque le budget présenté s'intéresse aux activités du gouvernement du Québec et de ses agences, nous proposons un scénario dans lequel Revenu Québec opérationnalise le processus de collecte des déclarations uniques et de l'automatisation du processus. L'Agence du revenu du Canada pourrait également s'engager dans un tel processus si elle devenait l'administratrice des déclarations uniques, mais le présent cadre d'analyse ne nous permet pas de suggérer qu'elle s'engage à automatiser le remboursement d'impôts. Compte tenu du cadre dont nous disposons, nous évaluons donc l'impact d'un rapatriement des activités au sein des opérations de Revenu Québec.

Impact budgétaire: Selon les données mises au jour par l'ancien député Jean-Martin Aussant en 2010, la part des dépenses de l'Agence du revenu du Canada attribuable au Québec est de 880 millions de dollars, ce qui représente 22 % du budget de l'ARC. Selon les études effectuées dans le cadre de la Commission Bélanger-Campeau, le taux de chevauchement entre l'ARC et Revenu Québec est de l'ordre de 56 %. En 2013, les dépenses totales de l'ARC se sont élevées à 4,318 milliards de dollars. Les économies anticipées sont donc de l'ordre de 532 millions de dollars. Une part de 30 % de ces économies sera destinée aux adaptations nécessaires de Revenu Québec et à l'automatisation du remboursement d'impôts. L'économie anticipée est donc d'environ 400 millions de dollars par année pour la déclaration de revenus unique. La déclaration pré-remplie n'aura pas d'incidence financière pour l'État ou pour le contribuable.

Sources :

- Comptes publics du Canada – ARC (2014) <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/2014/vol1/s3/charges-expenses-fra.html>
- Aussant, Jean-Martin (2009-2011)
 - <http://www.assnat.qc.ca/en/actualites-salle-presse/conferences-points-presse/ConferencePointPresse-4727.html>
 - <http://lbr.ca/index.php?pageID=5&idA=16127>
 - http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20100317/12883.html#_Toc256693563
- Statistiques fiscales des particuliers– MRQ (2010), http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Statistiques/fr/STAFR_sfp_2010.pdf
- Larin et Boudreau (2010), « Les retenues à la source et les acomptes provisionnels : des problèmes de couverture et d'équité », http://www.usherbrooke.ca/chaire-fiscalite/fileadmin/sites/chaire-fiscalite/documents/Retenues_a_la_source/Retenues_a_la_source_fascicule_2.pdf
- Fraser Institute (2011), Prefilled Personal Income Tax Returns : A Comparative Analysis of Australia, Belgium, California, Quebec, and Spain, <http://www.fraserinstitute.org/uploadedFiles/fraser-ca/Content/research-news/research/publications/prefilled-personal-income-tax-returns.pdf>

Mesure 4 : Création d'un bureau de directeur du budget de l'Assemblée nationale du Québec (DBANQ)

Objectif: Créer un organisme indépendant ayant pour mandat de présenter à l'Assemblée nationale une analyse objective de l'état des finances publiques du Québec, du budget des dépenses du gouvernement ainsi que des tendances des économies québécoise et canadienne. À la demande d'une commission parlementaire ou d'un député, il sera également chargé de faire une estimation des coûts de toute proposition relevant de la compétence de l'Assemblée nationale. À cet égard, il pourra travailler en étroite collaboration avec le comité de suivi budgétaire sur le cycle économique décrit à la mesure 2.

Notamment, le DBANQ réalisera régulièrement des évaluations et des analyses de coûts/bénéfices des programmes du gouvernement et effectuera une analyse périodique de la distribution de la richesse entre les générations (comptabilité intergénérationnelle).

Pour chacune des analyses qu'il mènera, le DBANQ suivra une méthodologie détaillée et transparente.

Dispositions budgétaires: Coût annuel estimé de \$4,0 millions avec 20 à 25 employés à temps plein.

Contexte: Afin de dépolitiser l'analyse des projections budgétaires ainsi que l'évaluation des coûts et des bénéfices des programmes administrés ou proposés dans l'arène politique, le DBANQ s'appuiera sur les mêmes principes que ses équivalents du gouvernement fédéral (le directeur parlementaire du budget) et américain (Congressional Budget Office). Le directeur et son équipe auront pour mandat de fournir une analyse impartiale des dossiers qui leur seront confiés. Chaque employé sera embauché sur la base de ses compétences professionnelles, sans égard à ses affiliations politiques.

Considérant l'ampleur et la nature des activités du gouvernement du Québec, le budget du DBANQ sera relativement plus élevé que son équivalent fédéral (2,8 millions de dollars pour l'année budgétaire 2012-2013, avec 14 employés).

Sources :

- Bureau du directeur parlementaire du budget, "Le DPB en bref", <http://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/PBO+at+a+Glance>
- Congressional Budget Office, "Overview", <https://www.cbo.gov/about/overview>
- Assemblée Nationale (2012), « Projet de loi n°192 : Loi sur le directeur parlementaire du budget », <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-192-40-1.html>
- Journet, Paul (2012), « Directeur parlementaire du budget: le PQ fait volte-face », <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201210/23/01-4586191-directeur-parlementaire-du-budget-le-pq-fait-volte-face.php>

Mesure 5 : Hausse de la TVQ de 1% sur trois ans

Objectif: Diminuer le déficit en haussant les revenus de l'État et s'orienter vers une fiscalité plus équitable envers les jeunes.

La mesure en bref: Augmentation de la TVQ de 1 %.

Dispositions budgétaires: La hausse de 1% de la TVQ sur trois ans engendrera des revenus supplémentaires évalués à :

- 600 millions de dollars pour 2015-2016 ;
- 1,24 milliard de dollars pour 2016-2017 ;
- 1,87 milliard de dollars pour 2017-2018 ;
- 1,92 milliard de dollars pour 2018-2019 ;
- 1,98 milliard de dollars pour 2019-2020.

Contexte: Plusieurs pays de l'OCDE ont un ratio taxe à la consommation/impôt sur le revenu (ainsi qu'une taxe de vente) largement plus élevée que celle du Québec. La taxe de vente est, à certains égards, plus équitable envers les jeunes que l'impôt sur le revenu; le taux d'emploi des jeunes est très élevé, contrairement à leurs aînés qui, lorsqu'à la retraite, paient moins d'impôt.

Dans le but de préserver les services publics pour tous les groupes d'âge, une hausse de la TVQ permettra de récupérer un montant significatif avec un impact minime sur l'économie du Québec.

Sources :

- Ministre des Finances, Budget 2014-2015 (2014), <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2014-2015a/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>
- Milesi-Ferreto et Roubini (1998), <http://www.jstor.org/discover/10.2307/2601126?uid=3739808&uid=2&uid=4&uid=3739256&sid=21105485328703>
- Congressional Budget Office (1997), "The Economic Effects of Comprehensive Tax Reform", <http://www.cbo.gov/sites/default/files/taxrefor.pdf>

Mesure 6 : Baisse du plafond de contribution au REER de 50%

Objectif: Réduire le déficit en diminuant les dépenses fiscales.

La mesure en bref: Nous proposons de réduire le plafond de contribution au REER de 50%. Pour l'année 2015, nous proposons donc un plafond de 12 465 \$ au lieu du plafond prévu de 24 930 \$.

Dispositions budgétaires: Cette mesure devrait engendrer une baisse des dépenses fiscales d'environ 300M\$ par année dès l'année 2015-2016.

Contexte: La recherche indique que, dans la plupart des cas, les incitatifs fiscaux tels que le REER ont un effet minime sur les montants épargnés pour la retraite. Ainsi, le plafond de contribution au niveau de 24 930\$ aurait comme effet majeur une diminution de l'impôt payé par les contribuables à revenu élevé.

Sources :

- Chetty et al (2012), "Active vs Passive Decisions and Crowdout in Retirement Savings Accounts: Evidence from Denmark", <http://www.nber.org/papers/w18565>
- Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics (2014), « 10 milliards de solutions », <http://nonauxhausses.org/outils/alternatives-fiscales-justes-et-equitables-pour-les-finances-publiques/>

Mesure 7 : Ajout d'un palier d'imposition pour les revenus de plus de 200 000\$ (+2,25%)

Objectif: Augmenter les revenus de l'État par l'adoption d'une mesure fiscale ayant un impact minimal sur la classe moyenne et sur les populations vulnérables.

La mesure en bref: Nous proposons d'ajouter un palier d'imposition supplémentaire applicable à partir d'un revenu annuel de plus de 200 000\$. Le taux marginal d'imposition de ce palier d'imposition serait de 28 % (+2,25% par rapport au taux actuel).

Dispositions budgétaires: Il est estimé que cette mesure permettrait de générer des revenus supplémentaires d'environ 180M\$. Afin d'être pleinement efficace et compte tenu du fait que l'élasticité-impôts des revenus imposables est à risque d'être plus élevés chez les contribuables ayant des revenus plus élevés, cette mesure devrait aller de pair avec l'effort soutenu du gouvernement de combattre l'évitement et l'évasion fiscales.

Contexte: Dans un contexte où tous doivent être mis à contribution pour remettre les finances publiques du Québec sur une trajectoire soutenable à long terme, cette mesure met à contribution les plus riches contribuables.

Sources:

- Ministre des Finances (2011), Statistiques fiscales des particuliers, http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Statistiques/fr/STAFR_sfp_2011.pdf , calculs de Nicolas Zorn

Mesure 8 : Utilisation de logiciels libres dans la fonction publique

Objectif: Diminuer les dépenses en épargnant sur les coûts des logiciels utilisés par l'administration publique.

La mesure en bref: Nous proposons, à l'échéance des contrats actuels avec Microsoft, de migrer vers l'utilisation de logiciels libres dans l'appareil gouvernemental.

Dispositions budgétaires: Très peu de données sont disponibles sur les coûts des logiciels utilisés dans l'appareil gouvernemental. Il est donc difficile d'obtenir une estimation précise des économies qu'engendrerait cette mesure.

Contexte: Les logiciels libres ont connu d'importantes avancées en termes de qualité et de sécurité au cours des dernières années. Leurs fonctionnalités sont maintenant équivalentes et parfois supérieures à celles logiciels payants typiquement utilisés.

Sources:

- Institut de recherche et d'informations socio-économiques (2013), « Logiciels libres : Réduction des coûts et souveraineté numérique, <http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2013/09/Note-Logiciels-libres.pdf>

Thème 2 – Marché du travail

Mesures 9 à 13 : Incitatif à la participation au marché du travail des 60 ans et +

Objectif: Augmenter le taux d'emploi des personnes âgées. Le sous-objectif étant de diminuer la pression sur la RRQ et augmenter les recettes fiscales.

Les mesures en bref:

1. Incitatif pour les travailleurs : Le budget de 2011-2012 a mis en place un crédit pour les travailleurs d'expérience (65 ans et +). Depuis, ce crédit a été bonifié par le budget 2014-2015. Depuis, les travailleurs de 65 ans et + reçoivent une exonération d'impôt sur les 4000\$ de revenus excédant une première tranche de 5000\$, ce qui représente un crédit pouvant aller jusqu'à 600\$ par travailleur. Nous proposons d'étendre ce crédit aux travailleurs de 60 à 64 ans.
2. Incitatif pour les employeurs : Nous proposons aussi d'offrir un crédit miroir pour les employeurs, ce crédit pourrait aussi aller jusqu'à 600\$ pour chaque travailleur de 60 ans et + recevant un salaire de plus de 9000\$.
3. Hausse de l'âge pour l'obtention des rentes de retraite : Nous proposons de hausser les âges d'obtention de rente du régime des rentes du Québec au même rythme que le gouvernement fédéral. C'est-à-dire que toutes les personnes nées le 1er février 1962 ou après, donc âgées aujourd'hui de 50 ans ou moins, devront attendre à 67 ans avant de pouvoir toucher à leur rente normal de la RRQ. Les gens nés entre le 1er avril 1958 et le 31 janvier 1962, ou qui ont aujourd'hui entre 50 et 53 ans, pourront obtenir leur pleine pension entre 65 ans et 67 ans, selon une formule progressive augmentant sur une base mensuelle. Par exemple, une personne née en avril 1960 deviendra admissible à la PSV et au SRG lorsqu'elle aura 66 ans et 1 mois. Par la suite, l'âge de la retraite devrait être indexé à l'espérance de vie (+2 ans de vie = +1 ans pour l'âge de la retraite). Cette même hausse graduelle de deux ans de l'âge de retraite devrait être négociée pour être inscrits dans les prochaines conventions collectives des employés de la fonction publique. Nous proposons aussi d'empêcher le partage des pensions avant l'âge de 65 ans.
4. Défense contre la discrimination basée sur l'âge : Nous proposons l'ajout d'une direction de la protection et de la promotion des droits des personnes âgées au CDPDJ (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse) axé sur les cas de discrimination basée sur l'âge sur le marché du travail et de s'assurer de son financement adéquat.
5. Support aux horaires flexibles et télétravail dans la fonction publique : Nous proposons, dans le renouvellement prochain des conventions collectives des employés de la fonction publique et parapublique, d'offrir des conditions de travail favorisant la flexibilité dans les horaires et le télétravail pour tous les groupes d'âge, mais particulièrement chez les jeunes parents, les proches aidants et les personnes âgées.

Dispositions budgétaires:

1. Incitatif pour les travailleurs : D'après les dernières données de Statistiques Canada, il y a 241 000 personnes de 60 à 64 ans en emploi. La grande majorité recevrait le plein 600\$, alors le coût serait d'environ 140M\$
2. Incitatif pour les employeurs : D'après les dernières données de Statistiques Canada, il y a 361 500 personnes de 60 ans et + en emploi. La grande majorité recevrait le plein 600\$, alors le coût serait d'environ 200M\$
3. Hausse de l'âge de la retraite : Aucun effet budgétaire
4. Défense contre la discrimination basée sur l'âge : Environ 2-3M\$.
5. Support aux horaires flexibles dans la fonction publique : Aucun effet budgétaire

Total: Il est difficile de faire une estimée de l'effet sur le taux d'emploi de ces cinq mesures. Si l'effet est significatif, ces mesures engrangeraient une hausse des revenus tout autant significative et donc avoir un effet total neutre ou positif sur le déficit. Si ces mesures réussissent à réduire d'1/3 l'écart de participation entre l'Ontario et le Québec, ils augmentent le nombre de personnes en emploi au Québec de 25 000. Ceci représenterait une hausse du PIB d'environ 6G\$ et des recettes fiscales du gouvernement d'environ 500M\$, pour un bénéfice net de 160M\$. Nous choisirons par contre d'être conservateur dans notre estimée et dire que ces mesures auront un effet neutre.

Contexte: Le taux d'emploi des Québécois de 60 ans et plus était de 19,4% en octobre 2014, alors qu'il était de 23,5% en Ontario. En atteignant le taux d'emploi de l'Ontario, le Québec aurait augmenté sa force de travail d'environ 76 000 personnes en 2014, augmentant substantiellement les revenus de l'État, diminuant les coûts des régimes de retraite et stimulant le produit intérieur brut de la province. De plus, la population du Québec vieillissant rapidement, l'impact du taux d'emploi des 55 ans et plus sera de plus en plus important.

La littérature scientifique indique que l'offre de travail des personnes plus âgées est beaucoup plus élastique, donc sensible aux incitatifs qui auraient de bonnes chances d'avoir un impact significatif sur leur offre de travail.

L'OCDE indique par contre qu'il n'est pas suffisant de seulement inciter les personnes âgées à travailler. Il faut aussi inciter les employeurs à les maintenir en emploi, ce qui peut être fait par des incitatifs et en les outillant plus efficacement contre la discrimination basée sur l'âge.

Les mesures qui incitent à la retraite sont aussi très importantes. C'est pourquoi, les modalités d'obtention des rentes de retraite, particulièrement dans la fonction publique, doivent être revues pour réduire la pénalisation des retraites plus tardives.

Sources

- French et Jones (2012), "Public Pensions and labor supply over the life cycle", <http://link.springer.com/article/10.1007/s10797-011-9184-x#page-1>
- Karabarbounis (2012), "Heterogeneity in Labor Supply Elasticity and Optimal Taxation", <http://pareto.uab.es/sempdf/jobmarket/2012/Karabarbounis.pdf>

- Haan et Steiner (2005), “Labor Market Effects of the German Tax Reform”, <http://www.econstor.eu/bitstream/10419/18323/1/dp472.pdf>
- Kocourek et Pertold (2010), The Impact of Early Retirement Incentives on Labor Market Participation: Evidence from a Parametric Change in the Czech Republic, <http://is.muni.cz/do/econ/soubory/konference/vasicek/20667044/Kocourek.pdf>
- Statistiques Canada, Tableau 282-0001

Thème 3 – Environnement

Mesure 14 : Péage au kilomètre sur le réseau routier supérieur

Objectif: Doter le gouvernement du Québec d'une nouvelle source de financement pour le réseau routier et pour le transport-en commun, tout en maximisant l'efficacité, la responsabilité, et l'équité. Plusieurs sources font état des défis importants auquel fait face le Gouvernement du Québec en termes de financement des infrastructures en transport au Québec, non seulement le réseau routier mais aussi les transports collectifs.

La mesure en bref: Nous proposons l'implantation d'un système de péage sur le réseau routier supérieur des grandes zones urbaines. En utilisant les bornes intelligentes et la technologie enregistre les plaques des automobiles, les autoroutes seront tarifées comme l'électricité - selon l'utilisation mais sur un plus grand nombre d'utilisateurs. La tarification pourrait également varier selon les heures de pointe et le type de véhicule. Le tarif pourrait être réduit pour les utilisateurs qui achètent un transpondeur (vignette électronique), tel qu'utilisé sur la A-25 présentement.

Dispositions budgétaires: À court et à moyen terme, des revenus annuels de 500M\$, mais pouvant aller jusqu'à 1,5G\$ par année à long terme.

Contexte: Une perception fiscale est considérée économiquement plus efficace si elle s'applique à une large base et impose un bas taux d'imposition. En favorisant une tarification sur le réseau au complet (et non seulement les ponts ou sur quelques artères), les coûts du transport sont répartis sur un plus grand bassin d'utilisateurs.

Dans un premier temps, le retour des péages sur le réseau routier supérieur de Montréal et éventuellement sur tout axe routier principal québécois (dont le débit journalier moyen annuel est de 10 000 passages et plus), permettraient de réduire les subventions implicites aux automobilistes qui n'habitent pas dans les zones urbaines tout en minimisant l'impact économique et les effets sur le comportement des individus.

Sources:

- Boulanger, Castonguay et Montmarquette, (2013), CIRANO, « Étude sur la tarification routière pour la région de Montréal », <http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2013RP-16.pdf>
- Laberge (2008), Institut économique de Montréal « Le retour des péages sur les autoroutes québécoises », http://www.iedm.org/files/mars08_fr_0.pdf

Mesure 15 : Mesure de croissance du niveau de vie alternative au PIB

Objectif : Doter le Québec d'un outil de comptabilité nationale permettant d'internaliser les externalités liées à la dégradation de l'environnement et à l'épuisement de ressources naturelles non renouvelables ainsi que du non-respect des principes d'équité intergénérationnelle.

La mesure en bref: La mesure consiste à publier un indice de croissance alternatif au PIB, permettant de tenir en compte de :

(i) La création/accumulation/destruction de richesses naturelles typiquement non incluses dans la définition de "richesse" sous-tendue par le concept de PIB. Par exemple, la création d'une aire protégée pourrait résulter en un accroissement de richesse;

(ii) La soutenabilité des finances publiques en tenant compte directement de la distribution de la richesse entre les générations et du bilan actifs/passifs matériels, financiers et environnementaux du Québec.

Dispositions budgétaires: La mesure traditionnelle du Produit Intérieur Brut (PIB) demeurerait la principale mesure de croissance économique utilisée par le gouvernement québécois, notamment à des fins de comparaison avec d'autres juridictions ou pour évaluer sa performance au regard de différents indicateurs ou cibles internationaux. Cependant, les documents officiels publiés par le ministère des Finances (documents budgétaires, mises à jour économiques, etc.) devraient inclure, en plus du PIB, l'évolution de l'indice alternatif.

Sources:

- Statistiques: L'initiative du vivre-mieux (2014), OCDE, <http://www.oecd.org/fr/statistiques/mesurer-le-bien-etre-et-le-progres.htm>
- Kubiszewski et al (2013), "Beyond GDP: Measuring and achieving global genuine progress", <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0921800913001584>

Mesure 16 : Abandon du programme Roulez électrique (Programme de rabais à l'achat ou à la location d'un véhicule électrique neuf)

Objectif: Augmenter les revenus du gouvernement du Québec en ciblant les programmes offrant le plus grand impact par investissement, par exemple en termes de services à la population ou de développement de mode de vie plus durables au sein de la population.

La mesure en bref: Nous proposons d'abolir le programme Roulez électrique visant la subvention de l'achat ou de la location de véhicules électriques. Les crédits résiduels sont retournés au Fonds Vert.

Dispositions budgétaires: Cette mesure permettrait d'augmentera les revenus fiscaux du gouvernement d'environ 51M\$ par année, compte tenu de la popularité actuelle du crédit.

Contexte: Malgré le soutien financier offert par le gouvernement, l'acquisition d'une voiture électrique demeure une dépense significativement plus importante que l'achat d'un véhicule traditionnel. Le choix de faire l'acquisition d'un véhicule électrique reste donc d'abord un choix idéologique plus qu'économique. D'un point de vue de lutte aux changements climatiques, cette mesure est nettement moins efficace en terme en coût par tonne de gaz à effet que ne l'est le soutien au développement de technologies vertes. C'est donc cet axe qui sera privilégié.

Mesure 17 : Smart Grid

Objectif : Mettre les technologies de l'information au service des Québécois afin d'optimiser le bilan du Québec en matière d'efficacité énergétique, d'éliminer les variations de la demande d'électricité de la province aux heures de pointe et de permettre des économies substantielles tant pour l'État que les citoyens. Une meilleure répartition et une réduction de la consommation "vide" d'énergie permettrait de :

- Limiter le recours aux importations d'énergie aux heures de pointe;
- Libérer un bloc d'électricité supplémentaire à des fins d'exportation;
- Limiter le besoin de recourir à des projets de développement de production d'énergie afin de répondre aux besoins domestiques;
- Réduire la facture d'électricité des citoyens en leur donnant l'information nécessaire pour orienter leur consommation aux périodes où l'achalandage du réseau est modéré et en permettant la microproduction et la circulation bidirectionnelle d'énergie (compteurs intelligents, tarification en temps réel, circulation bidirectionnelle d'électricité entre Hydro Québec et les consommateurs).

La mesure en bref: Mise en chantier d'un projet de Smart Grid d'ici 2035 prévoirait l'implantation de compteurs intelligents sur l'ensemble du territoire permettant d'informer les citoyens en temps réel de l'achalandage du réseau. À terme, cela permettrait de migrer le réseau vers une tarification en temps réel de l'électricité reflétant l'achalandage relatif du réseau d'Hydro-Québec (HQ). Le tarif augmenterait aux heures de pointe et diminuerait aux heures "mortes" afin d'informer les citoyens sur l'état du réseau et de leur permettre de réorienter leur consommation vers les moments de faible demande. Hydro-Québec Distribution devrait également permettre aux usagers de suivre l'évolution des prix du réseau en temps réel et de régler les barèmes de leur consommation personnelle via Internet.

En parallèle le réseau pourrait autoriser la circulation bidirectionnelle d'énergie, permettant aux micro-producteurs d'électricité (grâce à des systèmes géothermiques, solaires, etc.) de vendre leur surplus au réseau (via Hydro-Québec distribution). Idéalement, le système devrait également être adapté afin de permettre une communication entre les appareils électriques et électroniques domestiques ("smart appliances") et les compteurs, afin de réduire automatiquement leur utilisation d'énergie aux heures de pointe.

Dispositions budgétaires: Le coût total de l'implantation du Smart Grid demeure difficile à estimer, compte tenu de l'absence des données pertinentes, notamment relatives à la structure de coûts d'Hydro-Québec, aux ententes la liant à ses fournisseurs et partenaires, etc. Il est toutefois primordial de souligner que si elle nécessite des investissements importants, la mesure génèrera également des économies importantes en termes de réduction du volume d'importation d'énergies, de limitation de la croissance du coût marginal de production de l'électricité au Québec et de potentiels revenus provenant de l'exportation des kilowatt heures libérés par la meilleure répartition de la demande domestiques dans le temps et l'atténuation des pointes de la demande.

Contexte: Malgré qu'il s'impose comme chef de file mondial en termes de production d'énergie propre (99% de sa production d'électricité), le Québec demeure l'un des plus grands consommateurs d'électricité per capita sur la scène internationale. Or, outre des crédits d'impôts à la rénovation et la mise sur pied de mesures incitatives à la construction de nouveaux bâtiments atteignant de nouveaux standards en termes d'efficacité énergétique, peu de stratégie structurantes ont été mises de l'avant pour permettre une meilleure répartition de la demande énergétique permettant des économie tant pour l'État que pour les particuliers.

Sources:

- Smartgrid.gov, U.S. Department of Energy (https://www.smartgrid.gov/the_smart_grid)

Mesure 18 : Participation publique dans l'exploitation des ressources naturelles

Objectif: Augmenter les retombées pour l'ensemble des Québécois (y compris les générations de futurs Québécois) de l'exploitation des ressources naturelles en rendant la participation de l'État dans l'exploitation des ressources non renouvelables plus systématique.

La mesure en bref: Nous proposons de modifier la Loi sur les Mines afin que l'octroi d'un bail d'exploitation minière ou d'hydrocarbures s'accompagne d'une prise de participation volontaire de l'État au projet pouvant aller jusqu'à 35 %. Cette prise de participation se fera par l'entremise du Fonds Capital Mines Hydrocarbures de Ressources Québec, filiale d'Investissements Québec dont l'enveloppe s'élève actuellement à 750M\$. La filiale assurera également la gestion de ces actifs en fonction des orientations dictées par les politiques gouvernementales, notamment en ce qui a trait au développement économique durable et à la réduction de la dette.

Dispositions budgétaires: Aucun

Contexte: Les ressources naturelles non renouvelables dont le Québec dispose sont une richesse importante. Cependant, leur caractère non renouvelable requiert que les bénéfices tirés de leur exploitation soient répartis non seulement au profit de la population actuelle mais également au profit des générations futures.

Sources:

- Ressources Québec, <http://www.investquebec.com/quebec/fr/a-propos-de-nous/nos-filiales/ressources-quebec.html>

Thème 4 – Santé et éducation

Mesure 19 : Épargne santé

Objectif: Lisser la hausse des dépenses en santé induites par le vieillissement de la population afin qu'elle ne soit pas entièrement supportée par la génération qui formera la population active au plus fort du changement de la structure démographique du Québec au cours des prochaines décennies.

La mesure en bref: La mesure consiste en la création, dès l'atteinte de l'équilibre budgétaire, d'un fonds constitué de versements annuels qui seront utilisés afin d'étaler plus équitablement la hausse des coûts du système de santé attribuable au vieillissement de la population au cours des prochaines décennies.

Ces versements pourraient être cumulés d'ici 2031, alors que le ratio de dépendance (soit le ratio au sein de la population des (0-19 ans + plus de 65 ans)/20-64 ans) aura dépassé 85% et que la taille de la cohorte des 65-74 ans dans la population fléchira au profit de la cohorte des 75 ans et plus (pour qui les dépenses en santé par habitant sont en moyenne plus de deux fois plus importantes).

Dispositions budgétaires: Plusieurs scénarios sont possibles (assumant une croissance réelle nulle des versements et un taux de rendement moyen de 6%, similaire à celui du Fonds des Générations depuis sa création). Selon les différents scénarios, les sommes totales cumulées en 2031 diffèrent. Le scénario privilégié est celui des versements de 2 milliards de dollars par an. Les versements effectués pour les années au cours desquelles la croissance économique passera sous la barre des 1% pourront être réduits à 1,6 milliard de dollars et en cas de croissance économique nulle ou négative, ils pourront passer sous la barre des 1 milliard de dollars:

- 25,67 milliards de dollars avec des versements annuels de 1 milliard de dollars (en dollars courants) ;
- 41,08 milliards de dollars avec des versements annuels de 1,6 milliards de dollars (en dollars courants). De tels versements seraient de l'ampleur de ceux effectués au Fonds des Générations en 2013-2014 ;
- 51,35 milliards de dollars avec des versements annuels de 2 milliards de dollars (en dollars courants).

Il pourrait également être possible de lier la croissance de ces versements à la croissance économique. Dans un tel scénario, advenant une croissance économique nette de 2%, les versements augmenteraient de 2% en termes réels par rapport à ceux de l'année précédente.

- 29,19 milliards de dollars avec des versements annuels de 1 milliards de dollars (en dollars courants) ;
- 46,70 milliards de dollars avec des versements annuels de 1,6 milliards de dollars (en dollars courants) ;
- 58,38 milliards de dollars avec des versements annuels de 2 milliards de dollars (en dollars courants).

Les sommes accumulées seront utilisées selon un calendrier de versements pré-établi en fonction de prévisions actuarielles (probablement à partir de 2033, alors que le ratio de dépendance sera à son plus faible). Le calendrier de versements devra être encadré par un cadre législatif serré.

Contexte: L'Institut de la Statistique prévoit, dans son scénario de référence, que la proportion des Québécois âgés de 65 ans et plus, qui représentait 16 % de la population en 2013, atteindra 28,5 % de la population en 2061, alors que la proportion des Québécois âgés de 80 ans et plus augmentera de près de 300 % pour atteindre 11,8 % de la population en 2061.

Ces changements démographiques pèseront au plan économique sur les prochaines générations entrant sur le marché du travail par le biais de deux effets. D'une part, la proportion de la population contribuant, via l'impôt sur le revenu, de façon la plus importante au financement du panier de services offerts diminuera. D'autre part, le vieillissement de la population causera une importante augmentation des dépenses publiques en santé. La part de croissance des dépenses en santé exclusivement attribuable aux changements démographiques atteindra 8,7 milliards de dollars en 2030, en supposant un taux de croissance structurel des dépenses de 0 %.

Sources:

- Ministre des Finances (2014), « Budget 2014-15 »
- Clavet et al (2013), « Les dépenses en santé du gouvernement du Québec, 2013-2030: Projections et déterminants », CIRANO, <http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2013s-45.pdf>
- Institut de la Statistique du Québec (2014), « Perspectives démographiques du Québec et de ses régions 2011-2061 », <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2011-2061.pdf>

Mesure 20 : Commission permanente d'innovation en santé

Objectif: Réduire la croissance des dépenses en santé à court et à long terme.

La mesure en bref: Nous proposons d'augmenter les ressources et de modifier le mandat du comité scientifique permanent en santé et services sociaux de l'INESS.

Ce comité, qui serait ainsi renommé la Commission Permanente sur l'Innovation en Santé (CPIS), se verrait donner un budget supplémentaire de 20M\$ pour l'embauche d'employés supplémentaires et le financement de collaboration avec les systèmes de santé les plus innovateurs du monde.

Le mandat premier du CPIS serait de proposer des changements majeurs au système de santé du Québec en vue de préserver la qualité des services tout en assurant une baisse de la croissance des dépenses.

La CPIS serait directement redevable à un sous-comité de la commission parlementaire de la santé et des services sociaux. Ce sous-comité serait formé de 1 à 3 membres de chacun des partis siégeant à l'Assemblée nationale et devrait inclure le premier ministre et le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Dispositions budgétaires: Un budget supplémentaire de 20M\$ par année permettrait d'assurer le fonctionnement du CPIS. Nous estimons que le CPIS, d'ici 2019-2020, devrait réussir à identifier des épargnes annuelles dans les dépenses en santé et services sociaux d'au moins 1,5M\$.

L'impact budgétaire total dans les cinq prochaines années seraient donc d'environ :

- 2015-2016 : -20M\$
- 2016-2017 : 200M\$
- 2017-2018 : 600M\$
- 2018-2019 : 1G\$
- 2019-2020 : 1,5G\$

Contexte: D'après une étude du CIRANO, si les tendances actuelles se maintiennent, les dépenses en santé seront d'environ 61G\$ en 2031. Ces dépenses pourraient représenter plus de 70% du budget du gouvernement du Québec. Sans **une** série d'efforts majeurs visant à contrôler la croissance des dépenses en santé, ces dernières limiteront la capacité d'action du gouvernement dans l'ensemble de ses autres missions, et/ou le contraindront à hausser substantiellement les impôts et taxes.

La Commission de révision permanente des programmes (Commission Robillard) va tenter de faire certains pas dans la bonne direction dans son rapport sur les dépenses en santé et en éducation, dont le dépôt est prévu pour juin 2015. Mais cette commission n'a ni l'expertise, ni les ressources nécessaires pour faire la révision nécessaire des programmes de santé et de services sociaux et l'étude détaillée des innovations faites ailleurs dans le monde et

susceptibles de dégager les économies et gains d'efficacité nécessaires pour mettre un réel frein sur la croissance des dépenses en santé.

L'Association Québécoise d'Établissements de Santé et de Services Sociaux (AQESSS), dans son mémoire déposé à la Commission Robillard, estime qu'une somme minimale de 2,5G\$ est investie sans générer d'impact sur les services de santé actuels. Nous pensons donc qu'une commission avec les ressources nécessaires pourrait trouver des solutions permettant d'épargner d'au moins 1,5G\$ dans les dépenses en santé d'ici 2019-2020, sans affecter la qualité et la quantité des services offerts.

Ces épargnes annuelles, combinées avec la caisse d'épargne-santé proposée, représente une bonne partie du chemin à parcourir pour garder les finances publiques en bonne santé malgré le vieillissement rapide de la population du Québec.

Sources:

- Clavet et al (2013), « Les dépenses en santé du gouvernement du Québec, 2013-2030: Projections et déterminants », CIRANO, <http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2013s-45.pdf>
- Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (2014), « Révision des programmes : Une occasion de moderniser notre système public de santé », https://www.aqesss.qc.ca/docs/dossiers/commission_robillard/AQESSS_Memoire_CommissionRevisionPermanenteProgrammes.pdf
- Parti Libéral du Québec (2014), « Améliorer l'accès aux soins - Réaliser des économies pour réinvestir l'argent dans les services aux patients », <http://www.plq.org/fr/article/ameliorer-laces-aux-soins---realiser-des-economies-pour-reinvestir-largent-dans-les-services-aux-patients>

Mesure 21 : Optimisation du cadre réglementaire encadrant les activités des infirmières praticiennes spécialisées (superinfirmières)

Objectif: Accroître l'accès des Québécois aux services de santé de première ligne et de certaines spécialités (cardiologie, néphrologie et néonatalogie) en facilitant l'intégration des infirmières praticiennes spécialisées (IPS) dans le réseau de la santé. Une bonification du rôle actuellement joué par les IPS permettrait, entre autres, de limiter la pression sur le système de santé, d'améliorer la prise en charge des maladies chroniques et le dépistage/prévention de pathologies, d'offrir un suivi médical personnalisé pour un plus grand nombre de Québécois.

La mesure en bref: Nous proposons de réformer trois aspects de la réglementation encadrant la formation et l'intégration des IPS dans le réseau actuel de prestation de soins de santé et une prise en charge des patients permettant de mettre à profit l'ensemble de leurs compétences :

- (i) Rémunérer (à hauteur d'un minimum de 47 dollars par demi-journée de stage supervisé) les IPS responsables de la supervision de stagiaires IPS ;
- (ii) Étendre la certification IPS aux soins pédiatriques ;
- (iii) Modifier les règles appliquées par la CSST et la SAAQ afin que ces organismes ajoutent les IPS à la liste des signataires reconnus des différents formulaires devant accompagner le dossier des patients ;

Nous proposons que ces mesures soient réalisées dans le cadre de formation et de déploiement des IPS prévu par le gouvernement (augmentation de 200 par année pendant 10 ans) .

Dispositions budgétaires: Les dispositions mentionnées ci-haut pourront avoir des impacts budgétaires positifs sur le système de santé lorsqu'elles auront, à long terme, commencé à avoir un effet sur l'accès aux soins, la prévention et le meilleur suivi de maladies (incluant les maladies chroniques), et une meilleure orientation des ressources disponibles dans le système. De plus, compte tenu de la rémunération de type "salaire annuel" des IPS (par opposition à la rémunération à l'acte de la majorité des médecins), leur intégration au système permettra de mieux prévoir l'évolution annuelle des coûts du système de santé. Ces effets sont toutefois difficiles à estimer à l'heure actuelle. De plus, l'un des principaux bénéfices, l'amélioration de l'accès aux soins pour les Québécois, n'est pas chiffrable en termes budgétaires.

Nous prévoyons la structure de coûts additionnels (sans compter l'investissement dans la formation d'IPS prévue par le gouvernement) suivante :

- (i) Coût annuel: 206 800\$ pour la supervision de 20 IPS pendant 45 heures sur 22 semaines (l'équivalent des heures requises pour un stage dans le programme IPS de l'Université de Sherbrooke) (Le manque identifié pour 2013 était de 13 stages);
- (ii) Coût d'adaptation de la formation difficile à chiffrer (les chiffres relatifs à l'élaboration et à l'administration de nouveaux programmes ne semblent pas être disponibles);
- (iii) Nul.

Contexte: Lors du dépôt des derniers crédits budgétaires, 261 IPS étaient actives dans le réseau de la santé (dont 197 en soins de première ligne). Les 7 universités offrant des programmes de formation accueillent 160 étudiant(e)s (dont 140 en première ligne). En raison des difficultés à trouver des stages et des postes pour les diplômées, le programme de l'Université du Québec à Chicoutimi a suspendu ses admissions lors de la plus récente année scolaire.

De façon plus précise, en ce qui concerne les différentes mesures suggérées:

- (i) **Actuellement**, les médecins agissant à titre de maître de stage auprès d'une candidate IPS reçoivent une rémunération supplémentaire entre 47\$ et 93\$ par demi-journée de stage. Les IPS jouant ce rôle ne reçoivent aucune rémunération supplémentaire. De surcroît la difficulté à dégager des places de stage est une difficulté importante rencontrée par les étudiantes du programme d'IPS, particulièrement en région. En 2013, près de 13 stages ont été menacés en raison du manque de places/maîtres disponibles;
- (ii) Actuellement, des IPS sont formées afin de prodiguer des soins en néonatalogie au Québec. En Ontario, le rôle des IPS est défini de façon plus englobante en pédiatrie, ce qui leur permet de jouer un rôle important dans le développement de saines habitudes de vies des enfants, et dans la prise en charge de maladies chroniques pour ces patients;

Ces mesures permettraient d'augmenter le rôle joué par les IPS tout en demeurant dans les paramètres de pratique en vigueur -et ayant fait leurs preuves- dans d'autres provinces canadiennes.

Sources:

- Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec (2013), « Étude des crédits 2013-2014 - Réponses aux questions »
- Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (2009), "Les infirmières praticiennes spécialisées: Un rôle à propulser, une intégration à accélérer", http://www.oiiq.org/uploads/publications/memoires/IPS_Memoire.pdf
- Collège des médecins du Québec, « Actes partagés avec les infirmières praticiennes spécialisées », <http://www.cmq.org/MedecinsMembres/ActivitesPartageables/lps.aspx>
- Association des Infirmières praticiennes spécialisées du Québec (2013), « Outils pour faciliter l'intégration des IPS », <http://www.aipsq.com/infos/outils-pour-faciliter-lintegratio.php>

Mesure 22 : Augmenter l'accès aux services de sages-femmes

Objectif: Augmenter la disponibilité des services de sages-femmes à l'échelle de la province afin d'augmenter de 5% leur part de prise en charge des naissances. Cette mesure permettrait

de limiter les ressources en milieu hospitalier affectées à des procédures pouvant être réalisées en milieu non hospitalier, tout en respectant les préférences des patientes.

La mesure en bref: La mesure consiste à maximiser le taux d'activité des sages-femmes accrédités en Québec en facilitant l'accès à l'option pour les patientes (diffusion d'information, option offerte systématiquement pour les grossesses à faible risque en période prénatale) ainsi qu'en prévoyant la construction ou l'aménagement de l'infrastructure nécessaire à ce qu'elles puissent offrir leurs services dans un environnement optimal.

Dispositions budgétaires: En supposant une augmentation des accouchements pris en charge par des sages-femmes de 5% (réalisé en Colombie Britannique et en Ontario au cours des dernières années), la réduction des dépenses du système de santé (services intrapartum) représenterait des économies de 4,5M\$ annuellement sous l'hypothèse conservatrice que l'ensemble des naissances supplémentaires prises en charge par des sages-femmes serait autrement pris en charge par des médecins de famille (et non des obstétriciens-gynécologues) et serait composé d'accouchements naturels (et non de césariennes électives). En relaxant cette hypothèse, les économies annuelles augmenteraient à 6M\$. Un plus grand rôle des sages-femmes dans la prestation de services prénataux permettrait d'économiser 2M\$ supplémentaires.

Les gains sont moins importants si on considère le travail des sages-femmes en milieu hospitalier. Dans ce cas, les économies de 200\$ à 300\$ relèveraient davantage du recours limité à la médication et aux traitements intrapartum.

La construction/rénovation de maisons de naissances et/ou leur agrandissement nécessiterait, au cours de la première année, entre 5M\$ à 7M\$. Un projet pilote en Ontario en 2012 prévoyait la construction de 5 maisons de naissance pour 12M\$ (une méga maison de naissance à Toronto a été construite au coût de 5M\$ en 2014, mais une installation raisonnable pourrait être construite au coût de 3.5M\$ dans un grand centre urbain, notamment en considérant les différences de coûts liés à l'immobilier et à l'acquisition de terrains entre Toronto et Montréal).

Contexte: Selon les propos de l'Ordre des sages-femmes du Québec, près de 20% de leurs membres seraient inactives ou sous-employées en ce moment. Il semble donc qu'une telle mesure ne nécessiterait pas d'investissement massif en formation de nouvelles sages-femmes. De plus, l'ordre suggère que 25% des femmes souhaiteraient être prises en charge par une sage-femme et éviter un accouchement en milieu hospitalier.

La mesure permet de tendre vers un objectif de 7%, taux identifié dans la littérature médicale canadienne comme un point d'équilibre. Augmenter davantage le transfert vers les sages-femmes, générerait potentiellement davantage d'économies en soins, mais nécessiterait aussi la construction de davantage de maisons de naissances, de formation, etc.

Statistiques actuelles:

- 11 maisons de naissances au Québec actuellement;
- 171 sages-femmes actives/diplômées au Québec (partout sauf à Laval, en Abitibi-Témiscamingue, sur la Côte Nord et en Gaspésie-Iles de la Madeleine);

- 2-3% des naissances par **sages-femmes** au Québec (vs 12% de prise en charge et 7% de naissances en Ontario - mais plus en milieu hospitalier);
- 10% Objectif de la politique de périnatalité 2008-2018.

Sources:

- Ministre de la santé et des services sociaux (2008), Politique de périnatalité 2008-2018, Gouvernement du Québec, http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Politique_de_perinatalite_2008-2018.pdf
- Régie de l'Assurance Maladie du Québec, « Manuel de facturation - Rémunération à l'acte »
- Institut Canadien d'Information sur la Santé (2014), Donner naissance au Canada, <https://secure.cihi.ca/estore/productSeries.htm?locale=fr&pc=PCC226>
- Ministry of Health and Long-Term Care - Government of Ontario, "Birth Centers in Ontario", <http://news.ontario.ca/mohlrc/en/2014/01/birth-centres-in-ontario-1.html>, <http://news.ontario.ca/mohlrc/en/2014/01/midwife-led-birth-centre-opens-in-toronto.html>
- Regroupement des sages-femmes du Québec, « Les maisons de naissances », <http://www.rsfq.qc.ca/lieux-naissance/naissance-maison.html>
- Ordre des sages-femmes du Québec, <http://www.osfq.org/>

Mesure 23 : Élimination de la possibilité pour les médecins de s'exercer en société (s'incorporer)

Objectif: Augmenter les revenus du gouvernement et augmenter l'équité du régime fiscal.

La mesure en bref: Nous proposons de mettre fin à la possibilité pour les médecins de s'exercer en société.

Dispositions budgétaires: Il est estimé que cette mesure irait chercher des revenus supplémentaires d'environ 150M\$ par année.

Contexte: Les médecins du Québec peuvent s'incorporer depuis 2007. Cette possibilité leur permet d'optimiser leur revenu annuel, minimisant ainsi les paiements d'impôt qu'ils versent au gouvernement à long terme. La possibilité d'exercer en société n'étant pas disponible pour la grande majorité des travailleurs à plus faible revenu, cet aspect de la législation entourant la pratique des médecins prive l'État de revenus tout en augmentant les inégalités fiscales et sociales.

Sources:

- Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (2010), « L'incorporation de votre pratique médicale : une stratégie financière et fiscale à considérer très sérieusement », <http://www.fondsfmoq.com/publications/articles-publies/bulletin-dinformation-financiere/l%E2%80%99incorporation-de-votre-pratique-medicale/>
- Collège des médecins du Québec, « Exercice en société », <http://www.cmq.org/medecinsmembres/profil/commun/FAQ/ExerciceSociete.aspx#PointTitle8>
- Renaud (2014), Canal Argent, « Les médecins privent le fisc de 150 millions \$ », <http://argent.canoe.ca/nouvelles/les-medecins-inc-privent-le-fisc-de-150-millions-26022014>
- Mcsween (2014), La Presse, « Statut des médecins : déséquilibre fiscal », <http://www.lapresse.ca/debats/nos-collaborateurs/pierre-yves-mcsween/201403/20/01-4749810-statut-des-medecins-desequilibre-fiscal.php>

Mesure 24 : Taxe sur les boissons sucrées

Objectif: Miser davantage sur la prévention en matière de santé et le développement de saines habitudes de vie en utilisant des moyens fiscaux afin de décourager les choix alimentaires malsains.

La mesure en bref: Nous proposons l'instauration d'une taxe de 1¢ l'once sur les boissons sucrées, appliquée à la vente de tous les formats de boissons sucrées chez les détaillants au Québec

Contexte: En 2004, la consommation quotidienne moyenne de boissons sucrées (boissons gazeuses et boissons aux fruits) d'un adulte québécois était de 253 ml (8,9 onces). En 2011, Agriculture et Agroalimentaire Canada évaluait la consommation annuelle de boissons gazeuses d'un adulte à 104,7 l, soit 287 ml par jour (10.1 onces).

Dispositions budgétaires: En appliquant le montant de la taxe à la consommation moyenne quotidienne d'une adulte en 2004 à la population du Québec en 2014, nous estimons que la mesure pourrait rapporter 209 millions \$ au cours de la première année de son implantation. La consommation de 2004 est choisie afin de permettre/prévoir une réduction de la consommation moyenne en réponse à la taxe (en supposant que la demande soit relativement élastique et que les Québécois ajustent leur comportement face à un changement de prix). À long terme, ces revenus pourraient diminuer sur une base annuelle si la mesure a l'effet souhaité de réduire la consommation de boissons sucrées.

Sources:

- T.-Lessard (2013), La Presse, « Taxe sur les boissons gazeuses: le ministre Hébert «y croit» », <http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201303/09/01-4629452-taxe-sur-les-boissons-gazeuses-le-ministre-hebert-y-croit.php>
- Munger (2013), « Taxer les boissons gazeuses rapporterait plus de 280 M \$ », <http://argent.canoe.ca/nouvelles/affaires/taxer-les-boissons-gazeuses-rapporterait-plus-de-280-m-12032013>
- Institut National de Santé Publique (2004), Consommation quotidienne moyenne de boissons sucrées par adulte par jour, : http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/931_RapportNutritionAdultes.pdf (p. 26)

Mesure 25 : Hausse du nombre d'élèves par classe au primaire et secondaire dans les milieux non défavorisés

Objectif: Diminuer les dépenses en éducation en minimisant l'impact sur la qualité des services.

La mesure en bref: Nous proposons d'augmenter de 10% le nombre d'élèves par classe au primaire et au secondaire dans les écoles dont l'Indice de Milieu Socio-Économique (IMSE) se situe entre 1 à 7 (milieux non défavorisés). Cette augmentation s'opérerait graduellement, par des hausses d'environ 2% par année par rapport au volume actuel, pour les cinq prochaines années.

Dispositions budgétaires: Il est difficile d'estimer l'impact budgétaire précis de cette mesure, car elle dépend d'un grand nombre de facteurs. Une partie des ressources libérées devrait cependant être immédiatement réinvestie dans le système d'éducation, tant dans les écoles touchées par la modification du nombre d'élèves par classe que dans les écoles en milieu défavorisé. Nous estimons tout de même que des économies allant jusqu'à 400M\$ pourraient être engendrés par cette mesure.

Contexte: La recherche académique et scientifique sur l'impact de la taille des classes sur la performance académique et le processus d'apprentissage semble indiquer que l'augmentation de la taille des classes (dans le barème de tailles proposées par cette mesure) n'a que peu ou pas d'impact sur la réussite scolaire des élèves, particulièrement en milieu non défavorisé. Augmenter la taille des classes est donc une des mesures pour diminuer les dépenses en éducation qui aura le plus petit impact négatif sur la réussite des élèves.

Sources:

- Hoxby (2000), "The Effects of Class Size on Student Achievement: New Evidence from Population Variation", <http://www.jstor.org/discover/10.2307/2586924?sid=21105485569803&uid=3739808&uid=4&uid=3739256&uid=2>
- Angrist and Lavy (1997), "Using Maimonides' Rule to Estimate the Effect of Class Size on Student Achievement", <http://www.nber.org/papers/w5888>
- Canadian Education Association (2010), "Reducing Class Size: What Do We Know?" http://www.cea-ace.ca/sites/cea-ace.ca/files/cea-2010-class-size_0.pdf

Mesure 26 : Développement de l'offre d'enseignement en ligne au secondaire, au collégial et à l'université

Objectif: Diversifier l'offre de cours des étudiants au secondaire, au collégial et à l'université tout en générant des gains d'efficience dans les réseaux d'éducation secondaire et postsecondaire.

La mesure en bref: Nous proposons de développer l'offre de cours en ligne au secondaire, au collégial et à l'université pour que les étudiants puissent suivre en ligne, à échéance, jusqu'à 20 % des cours requis pour l'obtention de leur diplôme

Dispositions budgétaires: Cette mesure, à court terme, engendrerait autant de coûts (pour le développement des outils et du contenu) que d'épargnes, mais à terme, des économies substantielles pourraient être engendrées. Une grande partie de ces économies devrait être réinvestie dans le système scolaire, mais une partie pourrait contribuer à la réduction du déficit du gouvernement. Nous estimons des épargnes potentielles de 150M\$ pour l'année de 2019-2020, sur la base des expériences déjà réalisées.

Contexte: Les nouvelles technologies permettent de plus en plus aux établissements d'enseignement d'offrir à leurs étudiants un enseignement de qualité par internet. Cette possibilité permet de diversifier son offre de cours tout en optimisant ses ressources.

Sources:

- Contact North, "Online Learning as a Possible Cost Saving Measure: What Canadian Researchers Tell Us", <http://contactnorth.ca/trends-directions/cost-savings/online-learning-possible-cost-saving-measure-what-canadian-researchers-tell-us>
- Contact North (2013), "Reducing Costs through Online Learning Five Proven Strategies from the US, Canada, the UK and Australia", http://contactnorth.ca/sites/default/files/reducing_costs_through_online_learning.pdf

Conclusion

Les défis auxquels le Québec fera face au cours des prochaines années, particulièrement dans la foulée de récentes turbulences économiques et dans le cadre du vieillissement de la population et des changements climatiques, seront non seulement complexes et majeurs, mais ils représenteront également de potentielles atteintes au principe d'équité au sein de la société québécoise. Pour éviter de creuser l'écart entre la part des fardeaux fiscal et environnemental portés par les différentes générations, il est nécessaire de s'engager dans une discussion franche, lucide et ouverte ciblant les difficultés qui guettent le Québec et les atouts dont il dispose ou qu'il peut développer pour les affronter. Il est également primordial de chercher à stimuler un dialogue social soutenu engageant des citoyens de tous les horizons afin de réfléchir à ces enjeux; l'Institut des Générations (IG) incarne cette coalition non-partisane qui s'engage à mettre de l'avant, de façon continue, des propositions novatrices permettant de faire progresser l'équité entre les générations.

Le Budget des Jeunes (BDJ) et l'Indice Québécois d'Équité entre les Générations (IQEG), nous l'espérons, illustrent le potentiel d'une telle approche. Malgré nos différentes orientations politiques, nous avons priorisé le dialogue pour mettre de l'avant différentes propositions misant sur l'innovation qui, dans leur ensemble, offrent une occasion d'harmoniser le niveau de vie et les perspectives d'avenir des Québécois de toutes les générations, sans sacrifier l'atteinte de l'équilibre budgétaire et en permettant même de dégager des surplus substantiels à moyen terme.